

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 9 avril 2019

Question écrite urgente

Givaudan : un Conseil d'Etat au parfum ?

Le vendredi 5 avril, la Tribune de Genève révélait que l'entreprise Givaudan, l'un des géants mondiaux des arômes et parfums, qui exploite sa propre station d'épuration au bord du Rhône à Vernier, a dû traiter l'année passée pas moins de douze déversements accidentels de substances chimiques. Quatre de ces incidents ont été classés dans la catégorie « impact sévère » sur l'environnement, avec notamment des déversements d'hydrocarbures et de sels de zinc. L'année dernière, six tonnes de produits organiques toxiques auraient aussi été envoyées par erreur à la station d'épuration de Givaudan. Peu de détails transparaissent sur les éventuels déversements accidentels entre 2014 et 2018. Cela suscite une inquiétude concernant le risque de pollution de l'eau et de l'air. Un riverain faisait part le 6 avril par un courrier de lecteur de l'inquiétude des riverains concernant les odeurs de type solvants qui peuvent être très fortes la nuit. Un responsable du service de l'air aurait informé ce riverain qu'il n'y a pas de contrôle car, les produits coûtant cher, l'entreprise Givaudan n'aurait pas intérêt à en user sans modération !

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *Quel est le contrôle des eaux qui est mis en place par l'Etat pour garantir la qualité des eaux du Rhône et garantir que l'équilibre écologique du Rhône ne soit pas mis en péril par les rejets de cette entreprise ?*
- *Combien de prélèvements de l'eau ont été ordonnés par l'Etat depuis 2014 afin de s'assurer qu'aucun rejet n'a outrepassé les normes en vigueur ?*

- *Givaudan mesure quotidiennement ses rejets dans le Rhône selon les exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux. Le Conseil d'Etat a-t-il accès à ces données ? Combien d'incidents sont répertoriés par l'Etat depuis 2014 à partir des données transmises ?*
- *Concernant l'air : combien de fois la qualité de l'air a-t-elle été contrôlée autour de cette usine dont les riverains se plaignent des substances ? Combien de fois les normes ont-elles été dépassées ?*
- *Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat souhaite prendre afin de garantir que cette usine n'est pas nocive pour l'environnement et les Genevois.es ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.